

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / M. JEAN-CLAUDE FÉRAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET : Centres sociaux : actions "animation prévention jeunesse" 3ème répartition  
2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer, dans le cadre des actions « animation prévention jeunesse » et au titre de la troisième répartition de l'année 2020, conformément au tableau annexé au rapport, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 206 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention conforme au modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**